



MAIRIE
BIRON
12, Rue La Carrère
64300

N° 26/2018

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Permis d'inhumer

Le Maire de la commune de Biron

Vu l'article R.2213-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : L'inhumation dans le cimetière communal du corps de Monsieur Michel, Armand LACAVE-BOUCHÉ, retraité, domicilié 7 chemin Labielle, décédé au Centre Hospitalier d'Orthez le 23 juillet 2018 est autorisée.

Article 2^è : L'inhumation se fera dans l'emplacement N° 6 (nouveau cimetière) le 25 Juillet 2018.

Article 3^è : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Biron, le 24 Juillet 2018
Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE

